

1979 - 6 1979



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

S/13430  
3 juillet 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 29 JUIN 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
CHARGE D'AFFAIRES, A.I. DE LA MISSION PERMANENTE DU BENIN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli pour être publié comme document du Conseil de sécurité, le communiqué de presse du 29 juin 1979 de la Mission permanente de la République populaire du Bénin concernant la poursuite devant les tribunaux français de Gilbert Bourgeaud et compagnie qui ont commis l'agression armée du dimanche 16 janvier 1977 contre la République populaire du Bénin.

Le chargé d'affaires a. i.,

(Signé) Patrice HOUNGAVOU

Annexe

COMMUNIQUE DE PRESSE DATE DU 29 JUIN 1979

La Mission Permanente de la République populaire du Bénin a l'honneur de porter à l'attention du public le texte du communiqué suivant publié le 28 juin 1979 par l'ambassade de la République populaire du Bénin, à Paris, France :

"L'ambassade de la République populaire du Bénin en France communique : Le 16 janvier 1977, un groupe d'individus, de nationalité française pour la plupart, s'est livré à une agression armée destinée à renverser le Gouvernement du Bénin.

Les agresseurs qui étaient descendus d'avion sur l'aéroport de Cotonou et s'en étaient emparé, ont ensuite tenté de progresser vers le centre de la ville.

Ils ont été repoussés, mais leurs tirs ont fait 7 morts et plusieurs dizaines de blessés.

Les documents abandonnés par les agresseurs lors de leur fuite comprennent une liste des noms, prénoms et numéros de compte en banque de tous les membres de l'expédition, ainsi que d'autres documents. Y figuraient notamment une carte d'identité française du nom de Bourgeaud Gilbert, commandant de l'opération, qui n'est autre que Bob Denard (né le 30 janvier 1929 à Caen, Calvados, demeurant à Paris, 18ème, 14, rue Marx Dormoy) des billets d'avion, des avis de virements bancaires, et leurs états de service et spécialités militaires, leur niveau d'études primaires, secondaires ou supérieures françaises.

Aussi, les familles de victimes ont-elles chargé Maîtres de Nordmann et Jean Michel Braunschweig, de déposer une plainte avec constitution de partie civile, pour homicide volontaire, contre Bourgeaud Gilbert dit Bob Denard, et tous autres membres de la bande dont ces documents font ressortir la nationalité française.

La plainte a été déposée ce jour entre les mains du Doyen des juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Paris.

Fait à Paris, le 28 juin 1979".

Par cette plainte les familles des victimes montrent leur détermination de poursuivre devant les tribunaux français, selon les règles procédurales, Gilbert Bourgeaud, alias Bob Denard, alias Maurin et sa bande de criminels.

Les autorités béninoises suivront de très près le déroulement de ce procès contre cette bande de malfaiteurs français.